



Assurer un engagement inclusif et significatif de la jeunesse

Consultations JPS pour un grand impact

Directives et critères pour les organisations candidates

Les organisations candidates doivent remplir les trois (3) critères suivants pour être éligibles à l'appel à propositions.

A) Contexte et conditions du pays

i) L'organisation candidate doit être basée dans l'un des pays énumérés ci-dessous :

Colombie	Guatemala	Inde	Jordanie
Kenya	Mali	Népal	Nigeria
Philippines	Sierra Leone	Syrie	Tunisie
Turkménistan			

ii) Les organisations candidates doivent être en mesure d'opérer dans l'espace politique et civique de leur contexte national.

iii) Les organisations candidates doivent être en mesure d'organiser des consultations de la jeunesse de manière sûre et ouverte.

B) Compréhension de l'agenda Jeunesse, Paix et Sécurité

i) Les organisations candidates doivent avoir une compréhension de l'agenda [Jeunesse, Paix et Sécurité](#) qui découle de la résolution historique 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée en 2015.

ii) Idéalement, les organisations candidates ont fait leurs preuves sur les questions de Jeunesse, Paix et Sécurité.

iii) Les organisations candidates doivent avoir une compréhension du statut de la mise en œuvre de l'agenda Jeunesse, Paix et Sécurité au niveau national.

iv) Les organisations candidates ont une ambition claire et une motivation à faire progresser l'agenda JPS aux niveaux local, national et international de manière collaborative.



C) Critères organisationnels

i) Les organisations candidates ont accès et jouissent de la confiance d'autres organisations de jeunesse au niveau national, qui pourront contribuer à l'étude de progrès de l'agenda JPS.

ii) Les organisations candidates doivent être en mesure d'établir et de mettre en œuvre des directives et paramètres pour des consultations de la jeunesse inclusives, permettant un espace ouvert tant aux acteurs établis qu'aux nouveaux acteurs dans ce domaine.

iii) Les organisations candidates sont bien équipées pour favoriser un engagement inclusif et significatif des groupes de jeunesse locaux et/ou nationaux. Elles s'engagent à co-créeer les consultations et leurs résultats aux côtés des groupes de jeunesse locaux et/ou nationaux.

iv) Les organisations dirigées par des jeunes doivent se concentrer sur l'inclusion stratégique et significative des questions de jeunesse dans toutes les facettes de la société.

v) Les organisations contractées doivent être des organisations capables de rassembler et réunir un large éventail d'organisations de jeunesse pertinentes, de manière inclusive et participative. Cela inclut :

- Représentation de différentes tranches d'âge (moins de 35 ans, selon JPS)
- Représentation de genre
- Représentation de différentes langues
- Représentation de différents statuts sociaux
- Représentation des zones rurales et urbaines
- Représentation de divers groupes ethniques
- Toute autre catégorie pertinente

vi) Les organisations contractées doivent être en mesure d'analyser et de synthétiser les discussions clés et les leçons abordées lors des consultations avec le soutien d'Interpeace et de Cordaid/CSPPS.

vii) Les organisations contractées doivent être ouvertes à la collaboration et à l'accompagnement dans l'élaboration de ces consultations avec Interpeace et/ou les partenaires d'Interpeace dans le pays.

viii) Les organisations candidates doivent être en mesure de se conformer aux normes d'assurance juridique et de qualité de Cordaid.